

# Commune de Saint Jean de Beauregard

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 6 mars 2023 -

Nombre de conseillers en exercice : 11                      Présents : 9                      Représentés : 0                      **Votants : 9**  
Date de la convocation : 2 mars 2023                      Date de la séance : 6 mars 2023  
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1<sup>er</sup> Adjoint, Franck COUTURIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc TOURDJMAN, Florence HUTIN, Claire MARANDON, Véronique de GUITAUT, Sabine ROYANT, Gérard BOUSQUET, Conseillers Municipaux  
Absent excusé : Murielle GALÉAZZI  
Absent : Laurent SCHWARTZ  
Secrétaire de séance : Sabine ROYANT                      Président de séance : François FRONTERA

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance le 6 mars 2023 à 19h45. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Désignation du secrétaire de séance : Sabine ROYANT.

Procès-verbal de la précédente séance : Monsieur le Maire résume les points principaux du procès-verbal de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Décisions du Maire :

- ✓ n°2022-12    19/12/2022 - Caisse des Dépôts et Consignations  
Décision d'ouverture d'une ligne de dépenses imprévues (article L2322-2) - Compte 275 pour consignation de 2 250 € (emplacement réservé n°3)
- ✓ n°2023/01    20/02/2023 - Caisse d'Épargne  
Recours à un emprunt (préemption hangar) sur 20 ans de 102 000 € à taux fixe 4.07%

### 2023-03/01      Acquisition amiable – Projet extension école et déviation (nouvelle route)

M. le Maire souligne que pour engager nos projets, il nous faut maîtriser le foncier. C'est la commune qui engagera les fonds en faisant en parallèle une demande de subvention.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles de terrain sis « Les Petits Près » (parcelles ZA n°29 et 30p1) sont nécessaires à l'agrandissement de la cour de l'école communale et à la construction d'une classe supplémentaire, à la création d'une déviation de la route de Grivery, d'une aire de stationnement et d'un bassin sec vers le village. Ces terrains sont situés en zone UA et A de l'actuel PLU.

Un plan est joint à la présente délibération, la surface de la parcelle ZA 29 est de 1 180 m<sup>2</sup> et la surface de la parcelle partielle ZA 30p1 est de 5 308 m<sup>2</sup> soit un total de 6 488 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que le propriétaire actuel accepte de nous céder ce terrain à l'euro symbolique, les frais de notaires étant à charge de la commune, ainsi que ceux du géomètre.

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget communal 2023 du montant nécessaire à l'acquisition,

Considérant la nécessité de créer une deuxième classe,

Considérant la nécessité de prévenir les inondations de surface venant des champs et de la route,

Considérant la nécessité de protéger l'accès routier et piétonnier de l'école communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 POUR) :

- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un montant à l'euro symbolique et à convenir de toute servitude nécessaire liée à cette opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **2023-03/02 CCPL – Fonds de Concours 2022**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) de verser un fonds de concours aux communes en paiement de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC),

Vu l'intérêt de cette proposition pour la Commune de Saint Jean de Beauregard,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 attribuant un Fonds de Concours aux communes adhérentes,

Considérant que le montant attribué à la Commune de Saint Jean de Beauregard est de 12 260 € pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 POUR), décide :

- Décide d'accepter le fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Pays de Limours à la Commune de Saint Jean de Beauregard
- Dit que le montant de ce fonds de concours est de 12 260 € (*douze mille deux cent soixante euros*) pour l'année 2022.

## **Information : Projet d'O.A.P. (Orientation d'Aménagement Programmée) – choix de l'aménageur**

---

Rappel par M. le Maire de l'état des lieux passés (POS, PLU...), de l'importance de la charte du Parc qui permet de protéger notre environnement.

À ce titre, le Maire invite l'ensemble des élus à s'engager dans les différents chantiers qui vont s'ouvrir pour la mise à jour de la charte du parc.

Le Maire donne la parole au 2<sup>ème</sup> adjoint, Franck Couturier.

Celui-ci présente les différents promoteurs/aménageurs qui se sont fait connaître en Mairie. À la demande de Mme Hutin, il précise la différence entre ces 2 termes :

- un promoteur : viabilise, construit et commercialise,
- un aménageur : viabilise et vend les terrains de façon individuelle à des constructeurs ou particulier.

De nombreuses questions sont soulevées par les élus sur l'implantation, le nombre de construction, les accès, etc...

M. Bousquet souligne qu'il est important de négocier, en amont des achats de terrain par le promoteur, du cahier des charges et du nombre de constructions.

Une réunion entre un promoteur et les élus sera organisé afin de répondre à l'ensemble de ces questions.

## **Information : Aménagement de la zone des « 100 Arpents » (Ring des Ulis)**

---

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une zone près des tennis couverts (Commune des Ulis) vers la Gâtine.

La Commune des Ulis souhaite transformer cela en espace vert (avec serre et jardins) et en espace naturel sensible (ENS).

Pour engager les travaux, le Conseil Départemental a demandé un accès via la route de la Folie Bessin qui est sur le territoire de Saint Jean de Beauregard.

M. le Maire nous informe qu'il est en cours de discussion et que pour ouvrir cette route il demande en contrepartie un aménagement d'une aire de retournement afin d'assurer fluidité et sécurité.

Si aménagement de cet espace, celui-ci pourrait être desservi dans le futur par une piste cyclable.

**Information :      Projet de cheminement pour rejoindre la Véloscénie**

---

M. le Maire rappelle que la Véloscénie est un itinéraire cyclable de Paris au Mont St Michel.

Il serait intéressant que Saint Jean de Beauregard s'inscrive dans l'itinéraire en créant une voie douce via l'aide et l'accompagnement du Parc (PNR HVC) par Gometz le Châtel et Gometz la Ville qui est le lieu à atteindre.

**Information :      Désignation d'un conseiller pour suivre le dossier du SDRIF**  
(Schéma Directeur de la Région Île-de-France)

---

M. le Maire invite les élus à réfléchir afin de proposer une candidature lors de la prochaine séance

**Information :      Renouvellement de la Charte du PNR (Parc Naturel Régional)**

---

M. le Maire rappelle l'importance du Parc pour Saint Jean de Beauregard avec ses plus et ses moins, ainsi que son rôle protecteur pour notre village.

La Charte arrive à échéance en 2026, il faut donc dès à présent travailler sur la prochaine.

Une journée de concertation va avoir lieu le 6 avril, il est important que la Commune soit représentée y compris dans les réunions de travail.

M. le Maire invite les élus à y réfléchir afin de prendre part aux différentes commissions à venir et proposer leur nom lors de la prochaine séance.

François de Cures informe qu'il va être impliqué dans la commission urbanisme, architecture et paysage.

Idem pour Franck Couturier qui est déjà engagé dans la même commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,  
François FRONTERA



La secrétaire de séance,  
Sabine ROYANT



Signatures :	François FRONTERA	François de CURES	Franck COUTURIER
Murielle GALÈAZZI	Jean-Luc TOUBERTMAN	Laurent SCHWARTZ	Florence HUPIN
Claire MARTELON	Véronique LEFRANT	Sabine ROYANT	Gérard BOUSQUET